

DEC120349INSB

Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'unité propre de service n°3156 intitulée « Centre de neurochimie ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités de service ;

Vu la décision n° 920368 du 28 octobre 1992 relative aux conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche (SOR) et des structures opérationnelles de service (SOS) ;

Vu la décision n° DEC070028SCVI du 18 décembre 2007 portant création de l'UPS n°3156 « Centre de neurochimie » ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité propre de service n°3156 intitulée « Centre de neurochimie ».

Article 2 – Madame Marie-France Bader, Directrice de recherche à l'Inserm, est nommée directrice par intérim de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision, en remplacement de Monsieur Paul Pevet, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2012

Alain Fuchs